



## Synthèse de la conférence

### « Violence dans le couple : faisons place à la parole des enfants »

25 novembre 2024 – CHUV, Lausanne

---

Organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud (BEFH) et l'Unité de médecine des violences (UMV) du CHUV, la conférence a mis en lumière un sujet crucial : la parole des enfants confrontés à la violence domestique. Un aspect central de la conférence était la **collaboration interdisciplinaire et la coordination** entre les actrices et acteurs de différents domaines. Près de 400 professionnelles et professionnels du domaine social, de la justice, de la police, de l'éducation et de la santé, venu·e·s de toute la Suisse romande, ont assisté à cette conférence.

Selon Françoise Ninane, directrice adjointe des soins au CHUV, la parole des enfants est un **outil essentiel** pour les professionnels et professionnelles, permettant de mieux comprendre leur vécu, d'**anticiper** leurs besoins et de leur fournir un soutien respectueux et bienveillant.

#### Une cause prioritaire

Maribel Rodriguez, Cheffe du BEFH, a souligné que cette conférence s'inscrivait dans la continuité des travaux déjà conduits par l'UMV, qui a publié deux rapports de recherche liés à l'exposition des enfants à la violence domestique, et autour desquels une première conférence avait été organisée en 2021. Ces recherches portent sur **le vécu des enfants exposés à la violence dans le couple parental**, un sujet longtemps négligé. Si ces enfants étaient autrefois considérés comme de simples témoins de la violence domestique, il est désormais reconnu qu'ils en sont des victimes directes, avec des impacts psychologiques, physiques et sociaux majeurs.

En grandissant dans un environnement violent, les enfants sont exposés à des risques pour leur santé mentale et leur développement de manière générale. Dans certains cas, ces jeunes peuvent prendre une part active dans cette violence, soit pour s'interposer et protéger la victime ou s'aligner avec l'auteur des violences, compliquant ainsi leur prise en charge. La **compréhension de ces dynamiques** est essentielle pour proposer un accompagnement adapté, éviter la poly-victimisation et prévenir la reproduction intergénérationnelle de la violence.

#### Engagement politique

Isabelle Moret, Conseillère d'État et Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP), a souligné l'enjeu de santé publique que représente la violence domestique, qui représente environ 1600 affaires de police chaque année dans le canton de Vaud, et qui affecte aussi bien les adultes que les enfants. Elle a réitéré l'engagement de l'État de Vaud pour agir contre la problématique de la violence domestique.

Depuis 2021, un **plan d'action** a été mis en place pour répondre aux exigences de la Convention d'Istanbul, avec des priorités axées sur la **prévention**, la **protection** et l'**accompagnement des victimes**, en portant une attention particulière aux enfants. La **manière dont les enfants sont traités aujourd'hui façonne les adultes de demain**. Elle a ainsi souligné l'importance de leur offrir un environnement sans violence, en assurant que leur parole soit respectée et en leur offrant une prise en charge adaptée.

### **Témoignages : des messages d'espoir et de résilience**

Les témoignages de trois jeunes femmes, aujourd'hui jeunes adultes, ayant grandi exposées à la violence dans le couple parental pendant de longues années, dont deux ont aussi vécu des violences directes de la part de l'auteur-e, révèlent l'impact durable de telles expériences, mais aussi des messages de résilience et d'espoir pour celles et ceux qui traversent des épreuves similaires.

#### ***Léa : Ce n'est pas normal et ce n'est pas votre faute***

À 17 ans, Léa a choisi de couper les liens avec son père pour se protéger. Son message : la violence n'est jamais normale. Cherchez du soutien et entourez-vous de personnes de confiance, même quand cela semble difficile. La colère et la frustration s'apaiseront avec le temps.

#### ***Estelle : Penser à soi et oser couper les liens***

Estelle conseille de prioriser son bien-être et de ne pas hésiter à couper certains liens familiaux pour se protéger. Il ne faut pas avoir honte de parler et il est essentiel de se recentrer sur soi-même.

#### ***Elie : Entourez-vous de bienveillance***

Elie encourage les jeunes à chercher du soutien professionnel et à traiter leur traumatisme avant qu'il ne resurgisse sous forme de comportements violents ou de relations toxiques. Son conseil : entourez-vous de personnes bienveillantes et apprenez à construire des relations saines.

### **Comprendre et agir pour les enfants exposés à la violence conjugale**

Anne Cattagni, responsable de recherche à l'UMV, a présenté la première partie des résultats de la troisième phase d'une étude approfondie sur les enfants exposés à la violence dans le couple. Cette recherche explore leurs expériences pour contribuer aux connaissances et à l'élaboration de recommandations pour les pratiques professionnelles. Avant d'évoquer les résultats, elle a rappelé les principaux constats des phases I et II. La première phase de l'étude, basée sur les dossiers de 430 victimes, parents de 654 mineurs, avait révélé que dans 75 % des situations, les enfants étaient présents lors des agressions physiques pour lesquelles leurs parents avaient consulté l'UMV et qu'ils étaient fortement impliqués. Un tiers des enfants montraient des signes de souffrance alors que pour la grande majorité d'entre eux, leur pédiatre n'était pas au courant des violences. La deuxième phase de l'étude, menée auprès de mères victimes anciennes patientes de l'UMV, a montré que la séparation des conjoints n'arrêtait pas la violence et que les enfants avaient aussi souvent été l'objet de violences directes et de négligence par les pères auteurs avant et après la séparation. Cette deuxième phase a aussi relevé l'ampleur des conséquences de cette violence et de la lourdeur des démarches qui ont suivi pour les mères victimes et leurs enfants.

### **Des formes de violence multiples et des répercussions profondes**

La troisième phase de l'étude a été menée à l'aide d'entretiens auprès de jeunes de 14 à 28 ans ayant été exposés à la violence dans le couple parental alors qu'ils étaient mineurs. Les violences subies par les victimes et auxquelles les enfants sont exposés incluent non seulement les agressions physiques, mais aussi psychologiques (insultes, menaces), économiques (contrôle des ressources) et, dans certains cas, sexuelles. Les enfants développent souvent des stratégies pour protéger le parent victime ou se protéger eux-mêmes et les aînés adoptent souvent un rôle de protecteur au sein de la fratrie. Ces violences souvent imprévisibles, et notamment le contrôle coercitif quotidien, créent un climat d'anxiété durable.

### **Exposition et conséquences : les enfants en première ligne**

Cette troisième phase de l'étude relève que les enfants sont souvent l'objet de victimisations multiples, notamment de violences physiques et psychologiques directes et de négligence de la part de l'auteur-e des violences dans le couple et de harcèlement scolaire. Elle révèle aussi l'ampleur des répercussions sur ces enfants :

- Santé mentale : honte, culpabilité, faible estime de soi, peur constante.
- Santé physique : problèmes de poids, fatigue.
- Comportements : automutilation, troubles du sommeil, agressivité.
- Scolarité : absentéisme, échec scolaire, phobies.
- Relations sociales : isolement, difficulté à établir des liens durables, dégradation des relations au sein de la famille, notamment avec le parent victime.

La présentation de la première partie des résultats de l'étude de l'UMV sera complétée par celle de la seconde partie, ainsi que des conclusions et recommandations communes aux deux parties, par Imane Semlali et Nathalie Romain-Glassey.

### **Violences conjugales : conséquences pour les enfants co-victimes**

Barbara Tisseron, pédiatre-médecin légiste et cheffe de service de l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger du CHU d'Orléans (France), a exposé l'impact durable des violences conjugales sur les enfants. Elle a souligné que ces enfants ne sont pas seulement témoins de la violence, mais subissent aussi des effets psychologiques et sociaux sévères, assimilables aux atteintes dans un conflit armé.

#### **Conséquences immédiates sur les enfants**

Les enfants exposés à des violences conjugales vivent dans un environnement de terreur, avec des conséquences immédiates telles que des troubles du stress post-traumatique (cauchemars, hypervigilance, etc.) et un risque de reproduction de comportements violents. Certains enfants peuvent également banaliser la violence, ce qui perturbe leur développement affectif.

#### **Effets à long terme de l'exposition à la violence**

L'exposition prolongée à la violence conjugale, notamment pendant les premières années de vie, peut engendrer des troubles psychologiques et somatiques (anxiété, dépression, douleurs chroniques). Les enfants peuvent également présenter des troubles du développement (difficultés scolaires, comportements antisociaux) et des comportements à risque. Les répercussions sociales incluent un isolement et des difficultés relationnelles.

### **Le rôle des enfants dans la dynamique familiale**

Les enfants peuvent être contraints à adopter une attitude de parentalisation, en prenant la responsabilité de protéger les plus jeunes. De plus, la souffrance silencieuse est fréquente, les enfants cherchant à éviter d'agacer le parent auteur de violences pour prévenir la survenance de violences.

### **Défis de la prise en charge**

Barbara Tisseron a mis en évidence les obstacles à la prise en charge des enfants victimes, notamment l'accès difficile aux soins psychologiques, en raison de l'accord nécessaire des deux parents. L'emprise du conjoint violent sur les enfants complique également leur rétablissement.

Les auditions des enfants sont réalisées avec des mesures spécifiques pour minimiser le traumatisme et éviter les répétitions de témoignages, comme l'utilisation d'une glace sans tain, de caméras (pour éviter des auditions à répétition) et de chiens d'assistance judiciaire (pour rassurer et tranquilliser l'enfant).

### **Mesures de protection et droits des enfants**

L'intervenante a souligné l'importance de la reconnaissance des enfants exposés à la violence dans le couple parental comme des victimes à part entière par la loi française depuis 2021, et le développement des unités spécialisées (UAPED) pour offrir une prise en charge pluridisciplinaire.

### **Conclusion : l'importance de l'intervention précoce**

Barbara Tisseron a insisté sur l'importance d'une intervention précoce pour prévenir la reproduction de la violence. Bien que certains enfants exposés à la violence aient un risque de reproduction de cette violence à l'âge adulte, la majorité d'entre eux pourra éviter ce risque, grâce à une prise en charge adaptée et bienveillante.

### **Témoignages : briser le silence**

#### ***Elie : La séparation pour un environnement plus sain***

Elie évoque la complexité de grandir dans un foyer marqué par la violence dans le couple. Selon elle, même si un parent promet de changer, les violences ont tendance à se répéter. Elle conseille aux parents de se séparer afin de créer un environnement plus sain pour leurs enfants, réduisant ainsi le stress et la peur qui pèsent sur toute la famille.

#### ***Estelle : Demander de l'aide pour soi et pour ses enfants***

Estelle insiste sur l'importance pour les parents de demander de l'aide, non seulement pour leurs enfants, mais aussi pour eux-mêmes. Elle souligne en effet qu'il est crucial de reconnaître ses limites et de chercher un soutien extérieur pour surmonter la situation de violence.

#### ***Léa : Penser à ses enfants et accepter l'aide***

Léa s'adresse directement aux victimes et aux auteur·e·s de violence. Elle encourage les victimes à en parler et à penser à leurs enfants, tout en soulignant les risques graves de la violence : troubles psychologiques, retrait de la garde des enfants, et mise en danger de leurs vies. Elle invite aussi les auteur·e·s à penser à leurs enfants, soulignant notamment qu'ils ou elles risquent de ne plus les revoir, et d'accepter de l'aide, mais uniquement avec une volonté sincère de changement de leur part.

## **Un appel à des décisions courageuses**

Ces témoignages partagent l'idée que la violence conjugale détruit les liens familiaux et expose les enfants à des risques graves. Ils appellent à des décisions courageuses pour protéger les plus vulnérables et garantir un avenir plus sain pour les enfants.

## **« La vie peut pas se résumer qu'à ça » : ressources et besoins des enfants exposés**

Imane Semlali, chargée de recherche, et Nathalie Romain-Glassey, médecin légiste et responsable de l'Unité de Médecine de la Violence (UMV) ont présenté la seconde partie des résultats de la troisième phase de l'étude de l'UMV sur l'exposition des enfants à la violence dans le couple. Les ressources et les besoins des enfants exposés à la violence dans le couple, mais aussi les obstacles à l'expression de leurs vécus ont été abordés et suivis de recommandations pour la pratique.

### **Ressources des enfants exposés**

Les enfants exposés à la violence dans le couple peuvent s'appuyer sur diverses ressources pour faire face à leur situation. Parmi celles-ci, on trouve des capacités personnelles comme l'auto-régulation émotionnelle, ainsi que des atouts interpersonnels tels que l'empathie et le soutien de l'entourage. Les relations soutenant avec le parent victime ou la fratrie jouent un rôle essentiel. Les activités de loisirs et les contacts avec des professionnel-le-s comme les psychologues ainsi que les travailleuses sociales et travailleurs sociaux peuvent aussi constituer des ressources importantes.

### **Barrières pour parler de la violence**

Les enfants font face à plusieurs barrières pour s'exprimer. Ces obstacles incluent le silence du fait qu'ils ignorent que leur situation n'est pas normale et pas acceptable, par la honte sociale ou l'absence de confiance en soi et en les autres. De plus, certains enfants respectent le silence du parent victime ou ressentent de la pitié pour l'auteur-e. L'absence d'approche directe par les professionnels et professionnelles constitue également une occasion manquée pour aborder les violences de manière explicite.

### **Besoins des enfants et recommandations pour les professionnelles et professionnels**

Les besoins des enfants incluent un suivi post-séparation pour éviter que la violence ne persiste sous d'autres formes, ainsi qu'une reconnaissance et écoute pour les impliquer dans les décisions les concernant. Il est également important de promouvoir leur résilience par un soutien diversifié, notamment en matière d'estime de soi, de loisirs et d'un environnement sécurisé.

### **Conclusions : l'exposition à la violence dans le couple, une expérience longue et impactante**

La durée d'exposition des enfants est souvent longue et la séparation du couple n'y met pas nécessairement un terme. Le climat de contrôle coercitif est au cœur de la vie de ces familles et la peur est un sentiment très présent pour ces enfants. Cette troisième phase de l'étude a confirmé la forte implication des enfants, non seulement lors des agressions physiques, mais aussi en tentant d'éviter la survenue de la violence et en recherchant des solutions. Ainsi les enfants sont des victimes à part entière mais sont aussi des actrices et acteurs dans cette situation. La violence dans le couple a des conséquences multiples et prolongées sur les enfants. Cette exposition s'accompagne souvent de violences directes et d'autres adversités qui rendent chaque situation unique et complexe. Les impacts sont multiples et souvent en

cascade et les risques pour la santé et le bien-être sont d'autant plus élevés que l'enfant est jeune et l'exposition longue. Les ressources sur lesquelles les enfants peuvent s'appuyer se situent au niveau personnel mais aussi communautaire.

### **Recommandations pour les pratiques professionnelles**

Parmi les recommandations<sup>1</sup>, les intervenantes préconisent de réaliser des campagnes d'information sur la violence dans le couple et les autres violences domestiques et de promouvoir le développement des ressources de tous les enfants. Elles insistent sur l'importance de penser à la violence dans le couple en présence de changement de comportement ou de signe de souffrance des enfants, d'engager un dialogue avec les enfants et de maintenir un suivi au-delà de la séparation du couple. Les intervenantes soulignent la nécessité de détecter et de prendre en charge d'éventuelles autres formes de victimisation mais aussi d'adversité, surtout celles pouvant contribuer à la violence (ex. addictions, troubles psychiques de l'auteur-e). Une prise en charge adaptée et sécurisée pour les enfants exposés est nécessaire et implique notamment d'écouter et d'accompagner ces enfants, d'intégrer leur parole dans les interventions, de leur offrir des espaces sécurisés et un suivi pour prévenir les conséquences à long terme.

### **Une consultation pédiatrique pour évaluer les besoins des enfants exposés à la violence conjugale**

Sarah Depallens, pédiatre responsable du CAN Team (Child Abuse and Neglect Team) du CHUV, et Janique Sangsue, psychologue au CAN Team, ont exposé le dispositif mis en place pour évaluer et répondre aux besoins spécifiques des enfants exposés à la violence conjugale. La littérature montre en effet que des services proactifs, qui offrent un espace de soutien et d'écoute permettant aux enfants d'exprimer leurs émotions et de découvrir les ressources adaptées, contribuent à améliorer leur bien-être, renforcer leur sentiment de sécurité et réduire leur anxiété.

#### **Origine et objectifs du CAN Team**

Le CAN Team agit sur deux volets essentiels :

- Prévention : Identifier les risques de violence dès la période périnatale, y compris à la maternité.
- Détection : Évaluer les situations où des enfants sont exposés à la violence conjugale.

Ce projet a été lancé en 2019, avec les premières consultations en 2022 après la mise en place de protocoles garantissant sécurité, confidentialité et absence de risque pour les enfants.

#### **Fonctionnement de la consultation pédiatrique**

La consultation s'adresse aux enfants mineurs (0-17 ans) récemment exposés à la violence conjugale. Elle consiste en deux entretiens (un troisième si nécessaire), avec l'accord d'un seul parent.

- Premier entretien : Exploration du vécu de l'enfant sans interroger directement sur les faits de violence. Utilisation de supports alternatifs pour aider à exprimer ses émotions.

<sup>1</sup> [Rapport des résultats de l'étude de l'UMV avec toutes les recommandations](#)

- Deuxième entretien : Évaluation approfondie de la santé, des relations sociales et de l'adaptation de l'enfant. Recherche de maltraitances directes.

Les résultats sont partagés avec les parents (sans divulguer les propos de l'enfant) et peuvent être restitués aux professionnels impliqués dans le suivi de l'enfant.

### **Ressentis et retours des enfants et des parents**

Les enfants expriment des peurs, de l'anxiété, un sentiment de solitude ou d'insécurité. Par ailleurs, lors de l'évaluation de ces consultations, les scores de satisfaction sont élevés.

Cependant, des obstacles comme le refus parental ou administratif peuvent limiter l'accès à ces consultations.

### **Impact des consultations**

Les consultations permettent de détecter les souffrances invisibles des enfants et de les orienter vers un soutien adapté.

### **Accès aux consultations pédiatriques et suivi**

Les consultations pédiatriques sont gratuites et disponibles en **1 à 2 semaines** après la demande parentale. Elles sont suivies d'une orientation rapide vers des soins **pédopsychiatriques** si nécessaire.

### **Défis et limites**

Les défis incluent le **déni parental**, certains parents minimisant les besoins de leurs enfants, ainsi que des **ressources éducatives insuffisantes** dans les écoles. Le **risque d'épuisement** des familles confrontées à des démarches multiples reste un obstacle majeur.

### **Recommandations finales**

Les intervenantes recommandent de :

- Renforcer la sensibilisation à la violence conjugale dès la périnatalité.
- Développer une approche holistique avec un accompagnement médical, social et psychologique.
- Former les professionnel-le-s à détecter la violence conjugale et à accompagner les familles.
- Soutenir le réseau entre hôpitaux, pédiatres, pédopsychiatres et structures sociales.

Le CAN Team représente une avancée importante pour la prise en charge des enfants exposés à la violence conjugale, en leur offrant un espace sécurisé et un suivi adapté. Cette initiative met l'enfant au centre des préoccupations et illustre la nécessité de considérer la violence au sein du couple comme une priorité de santé publique en Suisse et de sensibiliser les professionnelles et professionnels de santé à ces enjeux.

### **Participation de l'enfant dans les mesures de protection**

Manon Schick est à la tête de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud. Elle met en avant l'importance de placer l'enfant au centre des mesures de protection. Son approche privilégie l'inclusivité, la sécurité et le respect des besoins des enfants, tout en intégrant l'interdisciplinarité dans le suivi.

### **Contexte et évolution de la prise en charge des violences domestiques**

Depuis une dizaine d'année, la priorité a été donnée à l'accueil et à la valorisation de la parole de l'enfant. Dans le canton, les signalements ont augmenté, en particulier pour les enfants de

0 à 6 ans, grâce à des détections de plus en plus précoces. Par ailleurs, les rapports policiers entraînent désormais des analyses systématiques, même lorsque la mise en danger immédiate de l'enfant n'est pas évidente.

### **Approche de la DGEJ : Analyse et recueil de la parole de l'enfant**

L'exposition à la violence domestique est désormais intégrée comme un danger en soi, au-delà des violences physiques, sexuelles ou psychologiques.

Le recueil de la parole de l'enfant se fait par entretien direct (selon l'âge) ou observation des relations parent-enfant. Les entretiens sont menés de manière déculpabilisante pour les enfants, et des professionnels partenaires (CAN Team, pédiatres, écoles) peuvent être impliqués. L'enfant est informé de la manière dont sa parole est prise en compte et des décisions prises à son sujet.

### **Ressources et outils développés**

Des supports ont été créés pour faciliter l'expression des enfants et aider les professionnels :

- Brochures pour enfants : « La protection expliquée par des jeunes pour les jeunes » pour permettre aux enfants de s'identifier, de comprendre le mécanisme de la protection par la DGEJ.
- Guide pour les professionnels : Améliorer le recueil de la parole des enfants et leur prise en charge.
- Programmes de prévention : Collaboration avec les départements de l'enseignement et de la santé pour sensibiliser les jeunes à la violence conjugale, et outils numériques tels que [ciao.ch](http://ciao.ch) pour un espace sécurisé et anonyme.

### **Recommandations et perspectives**

Il est recommandé de :

- Renforcer la sensibilisation des professionnels et du public aux impacts de la violence domestique.
- Étendre les programmes scolaires de prévention pour inclure l'éducation dès le plus jeune âge.
- Consolider la collaboration interdisciplinaire entre les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice pour une approche holistique.

### **Présentation du modèle « Protection des enfants en contexte de violence conjugale »**

Simon Lapierre est professeur titulaire à l'école de travail social à l'Université d'Ottawa et a présenté le modèle PEVC (Protection des enfants en contexte de violence conjugale).

### **Contexte et origine du modèle**

Le modèle PEVC a été développé par une équipe multidisciplinaire au Québec pour combler les lacunes des interventions en protection de la jeunesse face à la violence conjugale. Le principal objectif est de changer durablement les pratiques pour mieux protéger les enfants, soutenir les parents victimes et responsabiliser les parents violents. Des problématiques telles que la confusion entre violence conjugale et conflit de séparation, la culpabilisation des mères, et l'exposition des enfants à la violence ont été à l'origine de la création de ce modèle.

## Principes fondamentaux du modèle

Le modèle repose sur quatre grands principes :

1. Assurer la sécurité et le développement de l'enfant : collecte et analyse des informations pour adapter les recommandations.
2. Favoriser la participation de l'enfant : écoute active de l'enfant et inclusion dans les décisions le concernant.
3. Travailler en alliance avec le parent victime : soutien sans blâmer, aide à répondre aux besoins de l'enfant.
4. Responsabiliser le parent violent : mobilisation sur son rôle parental, exigences de changement et suivi structuré.

## Application du modèle : outils et pratiques

Le modèle utilise l'approche EVB (Explorer, Valider, Bâtir) pour impliquer l'enfant dans le processus :

- Explorer son vécu et ses stratégies d'adaptation.
- Valider ses émotions et expériences.
- Bâtir des scénarios de protection avec lui.

Pour responsabiliser le parent violent, le modèle propose des techniques telles que recadrer ses comportements, exiger un engagement dans un programme spécialisé et réévaluer ses actions. Le parent victime est soutenu dans son rôle, avec des plans de protection adaptés.

## Formation et implantation du modèle

Les personnes chargées de la protection de la jeunesse reçoivent une formation intensive de quatre jours, suivie de rencontres mensuelles pour échanger sur les défis rencontrés. Ce modèle, initialement déployé dans trois régions pilotes du Québec, est maintenant appliqué dans huit régions, avec des défis locaux persistants, notamment sur la responsabilisation des parents violents.

## Évaluation et résultats observés

Les intervenantes se sentent désormais mieux préparés à repérer et gérer les situations de violence conjugale. Le modèle a permis un passage d'une approche culpabilisante à une intervention plus équilibrée, axée sur l'alliance avec le parent victime et la responsabilisation du parent violent. Les résultats montrent que le modèle est perçu comme utile, favorisant une intervention cohérente et efficace.

## Perspectives et recommandations

Simon Lapierre recommande d'étendre le modèle à toutes les régions du Québec et au-delà. La collaboration renforcée entre tous les partenaires et la formation continue des intervenantes et intervenants sont également des priorités pour garantir une approche concertée et efficace. Il souligne également l'importance de renforcer la responsabilisation des parents violents pour garantir un changement durable.

Le modèle PEVC représente une approche systémique et complète pour protéger les enfants, soutenir les parents victimes et responsabiliser les parents violents, transformant ainsi durablement les pratiques en protection de la jeunesse.

## Le traitement judiciaire de la parole de l'enfant

Marie-Pierre Bernel est la Présidente du Tribunal cantonal vaudois. Elle œuvre à l'intégration des principes de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les décisions judiciaires, en veillant à minimiser l'impact des procédures sur les enfants tout en garantissant une écoute active et une prise en compte de leurs besoins.

### Contexte et cadre légal

En Suisse, il n'existe pas de procédure unifiée pour traiter les violences domestiques impliquant des enfants, mais une dualité du système entre le droit pénal et le droit civil. Le droit pénal traite des infractions (violence physique, lésions), tandis que le droit civil se concentre sur la protection des personnes et l'organisation familiale (mesures d'éloignement, placement, fixation des droits de garde). Les conventions internationales, comme la Convention des droits de l'enfant et la Convention d'Istanbul, guident les décisions en mettant l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des préoccupations.

### Principes fondamentaux du traitement judiciaire de la parole de l'enfant

Marie-Pierre Bernel a souligné que l'enfant, longtemps perçu comme témoin indirect, est désormais reconnu comme une victime nécessitant une écoute active. Sa parole est intégrée dans les décisions judiciaires, mais elle est toujours pondérée avec d'autres éléments, comme les expertises et les rapports. Le dispositif légal cherche à minimiser l'impact des procédures judiciaires sur l'enfant, en limitant les auditions répétées et en créant des environnements sécurisés pour son expression.

### Auditions et prise en considération de la parole de l'enfant

- Auditions dans le cadre pénal : réalisées par des enquêtrices et enquêteurs spécialisé·e·s, supervisées par un psychologue LAVI, et menées dans des environnements sécurisés pour garantir le bien-être de l'enfant. Un maximum de deux auditions est autorisé. Celles-ci sont filmées pour éviter la comparution devant le tribunal.
- Auditions dans le cadre civil : les juges entendent les enfants dès 6 ans, sauf exceptions. Les auditions se déroulent dans des salles aménagées pour un jeune public pour limiter le stress, et les propos ne sont pas reportés, mais résumés aux parents avec confidentialité. Dans l'hypothèse d'un signalement, le juge civil évalue les besoins de protection pour l'enfant afin de prononcer si nécessaire des mesures d'éloignement, de placement, ou de soutien familial.
- La parole de l'enfant est intégrée avec d'autres éléments pour guider les décisions, en mettant toujours l'intérêt supérieur de l'enfant en priorité.

### Défis et progrès

Les différences de rythme entre les procédures pénales et civiles rendent complexe la coordination des informations, ce qui peut entraîner des auditions supplémentaires. Toutefois, les récentes avancées législatives, telles que l'obligation de signalement et la formation continue de la magistrature, ont conduit à une prise en charge améliorée des violences domestiques et des droits de l'enfant.

Le traitement judiciaire de la parole de l'enfant en Suisse repose sur un équilibre complexe entre la participation de l'enfant et la protection de son bien-être. Malgré les défis persistants, les progrès législatifs et les efforts des actrices et acteurs judiciaires, sociaux et

législatifs témoignent de la volonté d'améliorer la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans un cadre juridique plus respectueux et centré sur ses besoins.

### **Témoignages : L'importance de l'écoute et de l'accompagnement**

#### **Léa : L'importance de l'écoute et du suivi**

Léa décrit son expérience de violence domestique marquée par le manque de communication et de suivi de la part de divers types de professionnelles et professionnels. Elle insiste sur le besoin d'une écoute attentive des enfants et du respect de la confidentialité.

#### **Estelle : Écouter et comprendre l'enfant**

Estelle parle d'absence pendant de longues années d'un suivi psychiatrique approprié pour sa mère malgré les alertes de la famille auprès du médecin et qui aurait permis de les épargner de la violence. Elle évoque une thérapie familiale, où elle se sentait incapable de s'exprimer en présence de sa famille, soulignant la nécessité de mettre l'enfant au centre et d'offrir aussi du soutien aux parents, mais séparément. Il est également question de la difficulté de témoigner contre un parent et de l'importance pour les professionnelles et professionnels d'écouter les besoins spécifiques de chaque enfant. Malgré les défis, elle conclut en soulignant l'efficacité de l'aide reçue.

#### **Elie : L'importance des professionnelles et professionnels et du soutien**

Elie souligne l'importance d'être attentif aux signes de souffrance chez les enfants, notamment pour le personnel enseignant. Elle insiste sur la difficulté de chercher de l'aide lorsque l'on pense que l'on est seul-e à vivre ce genre de chose et suggère la mise en place de groupes de parole, qui permettraient de sortir de l'isolement en offrant un soutien entre pairs. Elle conseille aux témoins de violence dans le couple d'agir malgré la peur en appelant la police.

#### **Un appel à l'action pour les professionnelles et professionnels**

Ces témoignages rappellent aux **professionnelles et professionnels des différents secteurs** l'importance de **croire et soutenir les enfants en détresse**, même dans des situations complexes. Ces jeunes femmes insistent sur la nécessité d'une écoute attentive et d'un accompagnement adapté. L'intervention professionnelle joue un rôle crucial pour aider les enfants à surmonter les violences domestiques et pour leur offrir un avenir plus serein.

### **Clôture**

Nathalie Romain-Glassey a souligné l'importance d'une telle journée, au vu de la prévalence élevée de l'exposition des enfants à la violence dans le couple, de ses possibles conséquences et du risque de victimisation secondaire liée à des interventions mal adaptées ou à un manque d'intervention. Elle a insisté sur l'importance d'une approche globale prenant en compte le parent victime car l'expérience de l'enfant exposé est intrinsèquement liée à celle du parent victime et en ne perdant pas de vue l'auteur-e, car c'est son comportement violent qui est à l'origine de l'exposition.

La formation des professionnelles et professionnels, basée sur les connaissances scientifiques, est ainsi très importante car la perception de la violence dans le couple est souvent réduite à sa forme physique, à laquelle une séparation mettrait fin. S'agissant de toutes et tous les professionnelles et professionnels de santé, une formation initiale est

primordiale pour améliorer la détection et l'orientation des victimes et de leurs enfants vers les services appropriés.

Nathalie Romain-Glassey a rappelé que l'accès aux services de santé reste difficile pour les victimes et a mis en lumière le rôle clé de la médecine légale, non seulement pour documenter les blessures, mais aussi pour reconnaître toutes les formes de victimisation.

Enfin, elle a appelé à renforcer la recherche pour mieux comprendre la violence domestique et améliorer les pratiques.

La conférence s'est conclue sur le rappel de l'importance d'avoir une approche interdisciplinaire et un engagement collectif pour protéger les enfants et soutenir les victimes.